

SOMMAIRE

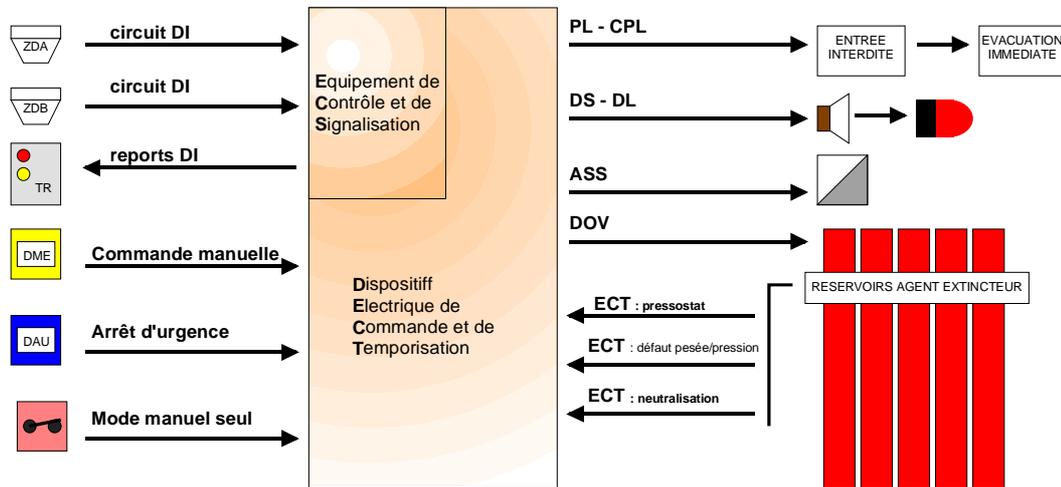
A.	PRESENTATION	2
B.	PRINCIPES GENERAUX D'EXPLOITATION.....	3
1.	LES NIVEAUX D'ACCES	3
2.	GESTION DU SYSTEME DE DETECTION INCENDIE	4
3.	GESTION DU SYSTEME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ « SEAG »	5
C.	COMMANDES ET SIGNALISATIONS	6
1.	ETAT DU SYSTEME	6
2.	COMMANDES GENERALES	6
3.	CLAVIER ALPHANUMERIQUE	7
4.	SIGNALISATIONS PROPRES A UNE ZONE D'EXTINCTION	7
5.	PRINCIPALES MANIPULATIONS	8
D.	CONSIGNES GENERALES D'ENTRETIEN	10
1.	ENTRETIEN DU TABLEAU	10
2.	VERIFICATIONS MENSUELLES	10
2.	VERIFICATIONS SEMETRIELLES	10
4.	VERIFICATIONS ANNUELLES	11
5.	PIECES DETACHEES	11
6.	MAINTENANCE	11
G.	FICHE TECHNIQUE ET MARQUAGE CE.....	12
1.	CARACTERISTIQUES CERTIFIEES	12
2.	MARQUAGE CE.....	12



Indice	Date	Description	Page(s)
C	06/12/16	Divers correctifs mineurs	5, 8 à 12
B	02/03/09	Prise en compte de commentaires de l'organisme de certification.	Toutes
A	30/07/08	Création du document	Toutes

A. PRESENTATION

DELTEX 6 est un matériel combiné principalement destiné à l'extinction automatique « ECS/DECT » ; il peut toutefois être utilisé comme un simple « ECS ».



Organisation fonctionnelle d'une Zone d'Extinction Automatique

Centrée autour de l'Équipement de Contrôle et Signalisation (ECS), la fonction du **Système de Détection Incendie** (SDI) est d'assurer la **surveillance incendie** à partir de la face avant DX6-FA, du module de base DEA-MB et des éventuels kits d'extension DEA-EXT ; ses principaux composants sont :

- Les détecteurs automatiques d'incendie organisés en zone de détection « ZD »,
- Les éventuels déclencheurs manuels d'alarme feu et
- Les éventuels tableaux de répétition « TR » dont la présence est liée au mode d'exploitation du site protégé.

Centrée autour du Dispositif Électrique de Commande et de Temporisation (DECT), la fonction de l'**Installation d'Extinction Automatique à Gaz** (IEAG) est d'assurer la **protection incendie** ; ses automatismes électriques sont réalisés à partir des modules DEA-MB (zone d'extinction N°1) et du(des) module(s) DEA-EXT (zones d'extinction N°2 à N°6 maximum) chargés de la gestion :

- Des déclencheurs manuels électriques d'extinction « DME » (boîtier jaune),
- Des éventuels déclencheurs d'arrêt d'urgence « DAU » (boîtier bleu) dont la présence est liée par exemple à la nature de l'agent extincteur utilisé,
- Des éventuels dispositifs de mise en mode manuel seul dont la présence est liée à une possibilité d'exploitation sélective,
- Des diffuseurs d'évacuation sonores « DS » et des éventuels diffuseurs lumineux « DL »,
- Des panneaux lumineux « PL » et des éventuels combinés panneau lumineux – diffuseur d'évacuation (voir note 1),
- Des dispositifs d'ouverture des vannes (DOV) soit pyrotechniques, soit électrovannes ou autres, chargés de la commande de déclenchement des vannes de réservoir,
- Des asservissements dont le rôle est généralement d'assurer une qualité du lâcher de l'agent extincteur (clapet d'étanchéité, coupure énergie, etc),
- Des éléments de contrôle technique (ECT) de l'installation d'extinction (pressostat, peson, etc).

Note 1 : ce type de produit ne doit pas être utilisé si la zone d'extinction met en œuvre une fonction d'arrêt d'urgence.

B. PRINCIPES GENERAUX D'EXPLOITATION

1. LES NIVEAUX D'ACCES

NIVEAU 0

Ce niveau correspond à l'**accès direct public**, en règle générale seuls les différents déclencheurs manuels (alarme, commande manuelle, arrêt d'urgence) placés dans l'enceinte de l'établissement sont à ce niveau.

NIVEAU 1

Ce niveau correspond à l'**accès direct** par des personnels de sécurité qualifiés ou non. De façon générale, toutes les signalisations sonores et lumineuses sont accessibles à ce niveau.

On notera toutefois qu'il s'agit ici de personnels sensibilisés et non du public.

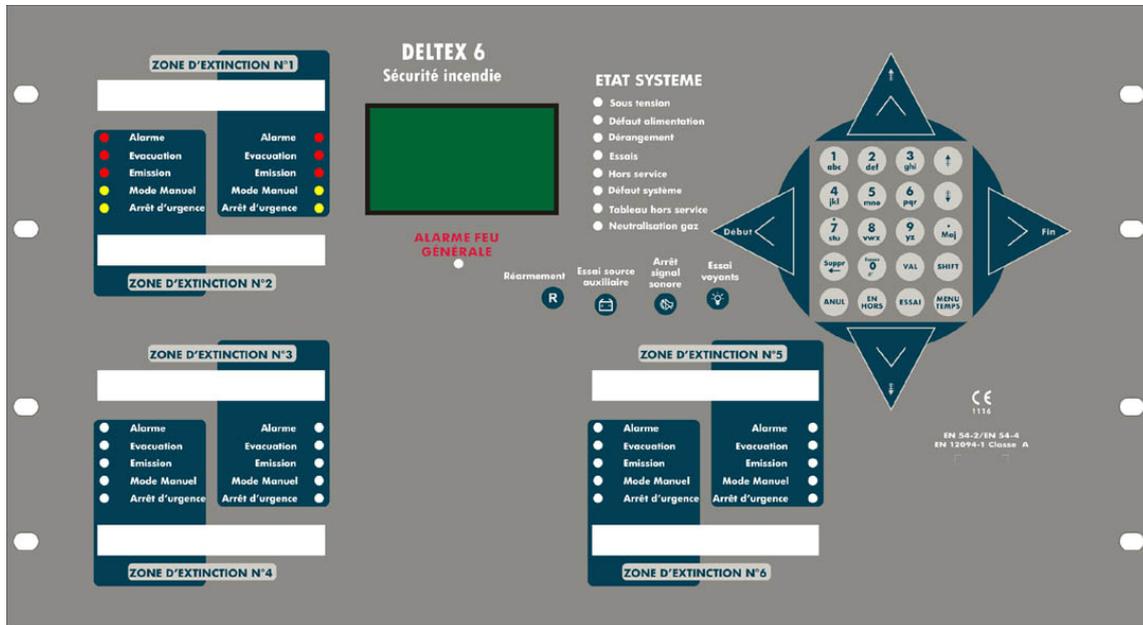
module	fonction particulière
DX6-FA	Arrêt du signal sonore Essai voyants Essai source auxiliaire

NIVEAU 2

Ce niveau correspond à un accès aux organes de commande par toute personne exploitante initiée, informée et autorisée qui apprécie les conséquences de ses interventions.

L'accès à ce niveau est obtenu par l'intermédiaire d'un code de 4 chiffres.

module	fonction particulière
DX6-FA	Réarmement Mise en/hors service d'une zone de détection Mise en/hors service d'une zone d'extinction Mise en/hors service d'une commande manuelle Mise en/hors service des asservissements d'extinction Mise en/hors service du mode manuel Mise à l'heure du tableau



La face avant « DX6-FA »

NIVEAU 3

Ce niveau correspond à un accès aux organes du tableau par toute personne chargée d'effectuer des opérations de mise en service ou de maintenance.

Ce niveau n'autorisant aucune tâche particulière d'exploitation, toute précision utile peut être fournie par la notice de mise en service du produit.

	ECS/DECT « DELTEX 6 » Notice d'Aide à l'Exploitation	Document : 01.NAE.419 Indice : C Date : 06/12/16 Page : 4/12

2. GESTION DU SYSTEME DE DETECTION INCENDIE

CONDITION DE VEILLE	Ecran de veille
<p>C'est l'état normal de l'installation.</p> <p>Seule la signalisation « Sous tension » de couleur verte est allumée, accompagnée de l'écran de veille ci-contre qui affiche respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'heure au format « Heure : Minute : Seconde », • La date au format « Jour : Mois : Année » • La condition de veille « SOUS TENSION », • Un libellé libre de 20 caractères qui peut être généralement « le nom du site ». 	

CONDITION D'ALARME FEU	
<p>Cette condition est caractérisée par des signalisations lumineuses de couleur rouge et un signal sonore continu. L'écran précise alors la nature de l'événement, le nombre et le numéro des zones de détection concernées, et éventuellement le détail d'autres événements liés directement à la condition (émission gaz, par exemple).</p>	
Action	Moyens
<p>Acquitter le signal sonore (prise en compte)</p> <p>Appliquer les consignes</p> <p>Après disparition de la cause d'alarme feu, réarmer</p>	<p>Bouton poussoir « Arrêt signal sonore » du module DX6-FA.</p> <p>Se reporter aux directives relatives à votre établissement (appel des services de sécurité, alerte).</p> <p>Pour ceci, appuyer sur la touche « Réarmement » puis suivre les instructions affichés à l'écran, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composer au niveau du clavier, le code 1357 suivi de VAL • Puis appuyer de nouveau sur la touche « Réarmement ». <p>Il est indispensable pour obtenir une remise à l'état de veille que les actionneurs (détecteur, déclencheur manuel ou encore contact de pressostat) soient à l'état de repos (voir note 1).</p>

CONDITION DE DERANGEMENT OU DE DEFAULT	
<p>Cette condition est caractérisée par des signalisations lumineuses de couleur jaune et un signal sonore discontinu. L'écran précise alors la nature de la nature de ou des événements.</p> <p>Attention car cette condition peut correspondre à une perte plus ou moins conséquente de votre système de protection incendie.</p>	
Action	Moyens
<p>Acquitter le signal sonore (prise en compte)</p> <p>Se rendre dans la zone concernée</p> <p>Prévenir le service de maintenance</p> <p>Appliquer les consignes de gardiennage</p>	<p>Bouton poussoir « Arrêt signal sonore » du module DX6-FA (voir note 2).</p> <p>A l'aide des éléments affichés en face avant, identifier sans ambiguïté le défaut et constater qu'il ne résulte pas d'une action volontaire.</p> <p>Dans les meilleurs délais, soit il procédera à la remise en état, soit il contactera la société de maintenance.</p> <p>Se reporter aux directives relatives à votre établissement (agent de ronde, ...).</p>

CONDITIONS D'ESSAI OU DE HORS SERVICE
<p>Les signalisations visuelles sont de couleur jaune, aucun signal sonore ne les accompagne.</p> <p>Ces conditions résultent d'une action volontaire découlant généralement d'une intervention (présente ou à venir) des services de maintenance ou de vérification sur l'installation.</p>

Note 1 : une procédure particulière est adoptée pour effectuer un réarmement après un cycle d'extinction (voir §.C.5).

Note 2 : en aucun cas, ne procéder à un réarmement du dérangement affiché, celui-ci sera réalisé par la personne en charge de remettre l'installation en condition de veille.

	ECS/DECT « DELTEX 6 » Notice d'Aide à l'Exploitation	Document : 01.NAE.419 Indice : C Date : 06/12/16 Page : 5/12
---	---	---

3. GESTION DU SYSTEME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ « SEAG »

3.1. DEROULEMENT D'UN CYCLE D'EXTINCTION

Dès la confirmation d'alarme ou dès la réception d'une commande manuelle, le système assure sans annulation possible, son fonctionnement jusqu'à l'émission de l'agent extincteur.

Toutefois pendant la période d'évacuation, la temporisation peut être réinitialisée si la zone est dotée d'un système d'arrêt d'urgence.

Un cycle est caractérisé par une période d'évacuation d'une durée nominale de 30s, suivie de la période d'émission de l'agent extincteur qui ne dure que quelques secondes.

Après émission du gaz et jusqu'au reconditionnement des bouteilles :

- Le voyant « Emission » et les panneaux lumineux restent sollicités,
- Le voyant jaune « Déangement » est allumé pour signifier un défaut pression/pesée.

3.2. PROCESSUS AUTOMATIQUE D'EXTINCTION

Dès que le tableau signale une alarme feu et si le matriçage « zone de détection automatique (ZDA) / zone d'extinction (ZE) » est en coïncidence, le module de signalisation d'extinction concerné (« ZONE D'EXTINCTION N°n) allume son voyant « Alarme ».

Sur une seconde alarme feu (principe de la confirmation d'alarme) en coïncidence, le module allume son voyant « Evacuation » et active sans délai les diffuseurs d'évacuation et les panneaux lumineux d'évacuation immédiate et d'entrée interdite.

A la fin de la temporisation d'évacuation (réglable de 0 à 60s), le système commande les dispositifs d'ouverture des vannes et par suite provoque le lâcher de l'agent extincteur ; ceci se traduit par le fonctionnement du voyant « Emission » qui résulte du changement d'état du pressostat.

3.3. PROCESSUS MANUEL D'EXTINCTION

C'est l'action sur un déclencheur manuel électrique d'extinction (DME) qui provoque sans confirmation d'alarme, le cycle d'extinction ; cycle ensuite identique à celui décrit pour le processus automatique.

Le processus manuel est utilisé sur décision humaine.

3.4. MODE MANUEL SEUL (FONCTION OPTIONNELLE)

Ce mode est destiné à gérer des conditions particulières d'exploitation dans une zone d'extinction, en interdisant le processus automatique d'extinction dans la zone concernée.

3.5. ARRET D'URGENCE (FONCTION OPTIONNELLE)

Si la zone est dotée de dispositif(s) d'arrêt d'urgence, le cycle d'évacuation pourra en cas de nécessité être allongé (la diffusion sera alors modifiée) et l'ordre d'émission interdit tant que le dispositif est sollicité. La temporisation d'évacuation étant relancée dès l'arrêt de la sollicitation.

Il convient alors de se rendre en zone dans les meilleurs délais.

Il est à noter que tout défaut sur la ligne des dispositifs d'arrêt d'urgence interdit l'ordre d'émission de l'agent extincteur.

3.6. NEUTRALISATION (FONCTION OPTIONNELLE)

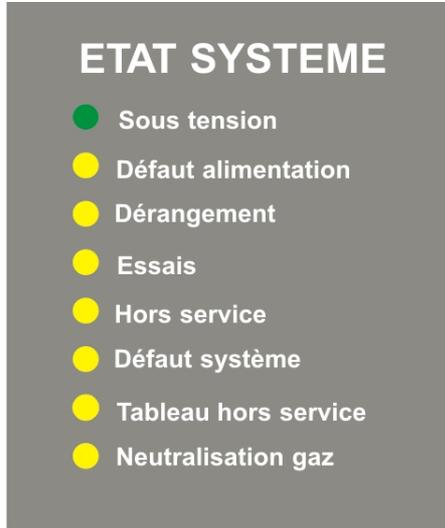
Si la zone protégée est dotée de la fonction neutralisation (dispositif non électrique de mise en hors service), l'émission de l'agent extincteur est rendu impossible dans ladite zone et est signalé au tableau par un dérangement spécifique.

3.7. CONDITION D'ESSAI OU CONDITION HORS SERVICE

Ces conditions sont généralement destinées à réaliser des actions de maintenance préventive ou curative de l'installation.

C. COMMANDES ET SIGNALISATIONS

1. ETAT DU SYSTEME



- **Voyant vert « Sous tension »** : le tableau est alimenté par au moins une de ses 2 sources d'alimentation.
- **Voyant jaune « Défaut d'alimentation »** : une de 2 sources d'alimentation du tableau est absente.
- **Voyant jaune « Débranchement »** : il existe au moins un débranchement sur l'installation.
- **Voyant jaune « Essais »** : au moins une zone ou un élément de l'installation est en condition d'essai.
- **Voyant jaune « Hors service »** : au moins une zone ou un élément de l'installation est en condition hors service.
- **Voyant jaune « Défaut système »** : défaut de gestion de la partie centrale du tableau (l'installation n'est plus opérationnelle).
- **Voyant jaune « Tableau hors service »** : les 2 sources d'alimentation du tableau ne sont plus opérationnelles.
- **Voyant jaune « Neutralisation gaz »** : au moins une vanne d'arrêt du système d'extinction est fermée.

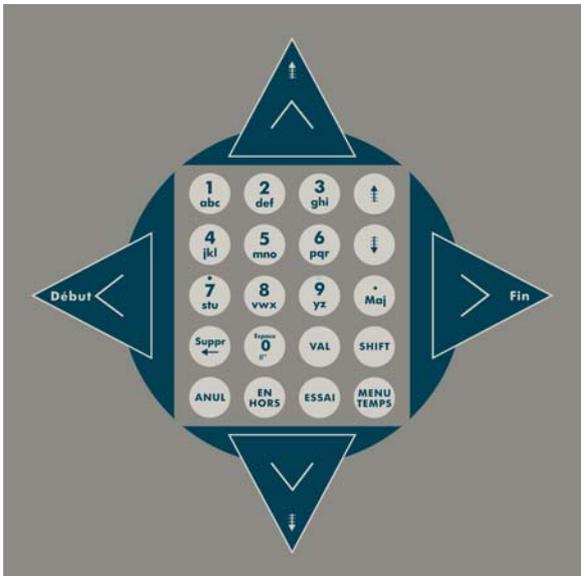
Non représenté ici, le **voyant rouge « Alarme feu générale »** indique qu'au moins une zone de détection est en alarme feu.

2. COMMANDES GENERALES



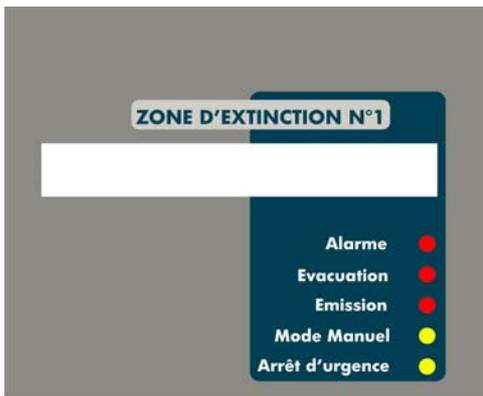
- **Touche « Réarmement »** (niveau 2) : permet après disparition d'une alarme ou d'un dérangement, d'initier le processus de remise en condition de veille du tableau.
- **Touche « Essai source auxiliaire »** (niveau 1) : permet de tester que la signalisation résultante de l'état hors service du tableau est opérationnelle.
- **Touche « Arrêt signal sonore »** (niveau 1) : permet d'interrompre à tout moment le signal sonore qui reste alors disponible pour toute autre information. Le signal accompagnant l'état hors service du tableau ne peut pas être acquitté.
- **Touche « Essai voyants »** (niveau 1) : permet de tester le bon fonctionnement de tous les voyants de face avant ainsi que celui de l'afficheur.

3. CLAVIER ALPHANUMERIQUE



- **Touches « 1 », « 2 » jusqu'à « 0 »** : permettent de réaliser des saisies alphanumériques.
 - **Touches ou flèches « ↑ » et « ↓ »** : permettent de circuler dans le menu présent sur l'afficheur.
 - **Touche « Maj »** : permet une saisie en caractères majuscules.
 - **Touche « SHIFT »** : permet la saisie exclusive d'un chiffre.
 - **Touche « Suppr »** : permet de supprimer le caractère sur lequel le curseur est positionné.
 - **Touche « VAL »** : permet de valider un choix, un code, etc.
 - **Touche « ANUL »** : permet de sortir du menu présent à l'écran sans prendre en compte la saisie.
 - **Touche « EN HORS »** : initie l'accès au menu en/hors service (voir §.5.).
 - **Touche « ESSAI »** : initie l'accès aux différents menus dédiés aux essais de l'installation (voir notice de mise en service).
 - **Touche « MENU TEMPS »** : initie l'accès à 2 menus liés à des données temporelles (voir §.5.).
- **Flèche « Début ← »** : par pression successive, permet une remontée du curseur dans un libellé ou un écran actif et de quitter un menu en cours par positionnement du curseur sur « QUIT ». Lorsque des événements de natures différentes (alarme, dérangement, etc) sont présents simultanément sur l'installation, permet de passer d'un type d'écran à un autre.
 - **Flèche « → Fin »** : par pression successive, permet d'avancer le curseur dans un libellé ou un écran actif et de quitter un menu en cours par positionnement du curseur sur « QUIT ». Lorsque des événements de natures différentes (alarme, dérangement, etc) sont présents simultanément sur l'installation, permet de passer d'un type d'écran à un autre.

4. SIGNALISATIONS PROPRES A UNE ZONE D'EXTINCTION



A chacune des zones d'extinction sont associés :

- **Un identifiant** : le tableau peut gérer de 1 à 6 zones d'extinction repérées respectivement par son numéro d'ordre.
 - **Un secteur de localisation** : il permet de glisser une étiquette (non autocollante) comportant un texte de localisation qui personnalise la zone d'extinction.
 - **Un voyant rouge « Alarme »** : il indique la prise en compte d'une première alarme feu en provenance d'une des zones de détection automatique associées. Une seconde alarme (dite confirmée) initialisera le processus d'extinction sans possibilité d'annulation.
- **Un Voyant rouge « Evacuation »** : il indique dès confirmation de l'alarme ou dès l'action sur un déclencheur manuel d'extinction, le début du processus ; cette signalisation s'accompagne du fonctionnement des diffuseurs d'évacuation et des panneaux lumineux.
 - **Un Voyant rouge « Emission »** : suite à la temporisation d'évacuation, cette signalisation indique que l'ordre de télécommande des dispositifs d'ouverture des vannes a bien été exécuté (l'allumage du voyant résulte du changement d'état du pressostat).
 - **Un Voyant jaune « Mode Manuel »** : indique que les zones de détection automatique associées bien qu'opérationnelles, ne pourront initier un cycle d'extinction automatique pour la zone concernée.
 - **Un Voyant jaune « Arrêt d'urgence »** : indique qu'un dispositif d'arrêt d'urgence est activé volontairement pendant un cycle d'évacuation afin de retarder l'émission de l'agent extincteur (se rendre en zone dans les meilleurs délais).

5. PRINCIPALES MANIPULATIONS

5.1. REARMEMENT SUITE A UNE EXTINCTION

Aucun réarmement n'est possible pendant un cycle d'extinction.

Appuyer sur la touche « Réarmement » puis suivre les instructions affichées à l'écran, à savoir :

- Composer au niveau du clavier, le code 1357 suivi de VAL puis
- Appuyer de nouveau sur la touche « Réarmement ».

Il est indispensable pour obtenir une remise en condition de veille que les actionneurs (détecteurs ou déclencheurs manuels) soient à l'état de repos.

Le voyant « Emission » de la zone d'extinction ainsi que les panneaux lumineux ne s'éteindront qu'après remise en état des réservoirs d'agent extincteur. De plus, pour être totale, cette remise en condition de veille pourra s'accompagner d'une remise en position d'attente des asservissements (portes, clapets, etc).

5.2. MISE EN/HORS SERVICE

Appuyer sur la touche « EN HORS » du clavier puis suivre les instructions à l'écran ; à savoir composition du code 1357 suivi de VAL puis l'écran propose les rubriques suivantes :

- Mise en/hors service d'une zone de détection : « ZONES DETECTION »,
- Mise en/hors service d'une zone d'extinction : « ZONES EXTINCTION »,
- Mise en/hors service d'une commande manuelle « COMMANDES MANU »,
- Mise en/hors service des asservissements d'extinction « RELAIS ASSERV » et
- Mise en/hors service du mode manuel : « MODE MANUEL ».

Selon la mise hors service ou en service désirée :

- Placer le curseur sur la rubrique correspondante et appuyer sur la touche VAL,
- Selon la rubrique, placer le curseur sur l'élément désiré,
- Cocher ou décocher successivement selon le ou les éléments désirés par pression sur VAL,
- Valider par pression sur la flèche « → Fin » suivi d'une pression sur la touche VAL.

Si au moins un élément est hors service, le voyant jaune « Hors service » est allumé.

NB : la mise HORS SERVICE du mode manuel d'une ZE ne met rien HORS SERVICE mais active le mode manuel seul de la ZE concernée.

5.3. MISE A L'HEURE

RANG 1	RANG 2
N2 MENU TEMPS	N2 DATE & HEURE

N2 : sous code de niveau 2

Appuyer sur la touche « MENU TEMPS » du clavier puis suivre les instructions à l'écran, à savoir :

- Composer le code 1357 suivi de VAL,
- Vérifier que le curseur est positionné sur la rubrique « DATE & HEURE » puis presser la touche VAL,
- Actualiser l'heure et la date en utilisant les touches numériques, suite à ceci le curseur se positionne sur QUIT,
- Presser VAL, ceci provoque un retour à l'écran initial.

5.4. MENU ESSAI

RANG 1	RANG 2
N3 MENU ESSAI	N3 ESSAI ZONES

N3 : sous code de niveau 3

Avant toute chose, prendre toutes les précautions nécessaires quant aux agents d'extinction et aux différentes commandes. Dans tous les cas prévenir le service de sécurité de l'établissement.

Appuyer sur la touche « ESSAI » du clavier puis suivre les instructions à l'écran, à savoir :

- Composer le code 2468 suivi de VAL,
- Vérifier que le curseur est positionné sur la rubrique « ESSAI ZONES » puis presser la touche VAL, l'écran propose alors les rubriques suivantes :
 - « SELECTION ZONES DI », permettant de choisir la ou les zones DI à mettre en essai
 - « SELECTION ASSERV. DI », permettant de sélectionner les relais d'asservissement des zones de détection qui vont être actifs durant l'essai
 - « SELECTION ZONES EXT », permettant de choisir la ou les zones d'extinction à mettre en essai
 - « SELECTION ASSERV. EXT », permettant de sélectionner les relais d'asservissement des zones d'extinction qui resteront valides durant l'essai
 - « SELECTION SIRENES », permettant de sélectionner les sirènes qui seront activées durant l'essai
 - « SELECTION PANNEAUX », permettant de sélectionner les panneaux lumineux qui seront activés durant l'essai
 - « SELECTION DECLENCH. », permettant de sélectionner la sortie qui sera activée durant l'essai.**Attention : l'impulsion de commande est présente pendant l'essai (12s pour pyro et vannes, jusqu'au réarmement pour mousse).**
 - « ASSERV. MODE MANU », permettant d'interdire la commande du relais d'asservissement de l'entrée mode manu durant l'essai
 - « ASSERV. EMISSION », permettant d'interdire la commande du relais d'asservissement de l'entrée émission durant l'essai
 - « ASSERV. ARR.URGENCE », permettant d'interdire la commande du relais d'asservissement de l'entrée arrêt d'urgence durant l'essai
 - « ASSERV. NEUTRAL », permettant d'interdire la commande du relais d'asservissement de l'entrée neutralisation durant l'essai
 - « DEPART/FIN ESSAI », permet de démarrer ou d'arrêter la phase d'essai

Pour chacune de ces rubriques :

- Placer le curseur sur la rubrique correspondante et appuyer sur la touche VAL,
- Selon la rubrique, placer le curseur sur l'élément désiré,
- Cocher ou décocher successivement selon le ou les éléments désirés par pression sur VAL,
- Valider par pression sur la flèche « → Fin » suivi d'une pression sur la touche VAL.

Si au moins un élément est en essai, le voyant jaune « Essai » est allumé.

NB : Quand on modifie les paramètres des fonctions en essai, la centrale ne prend en compte les nouveaux paramètres qu'après le réarmement de la centrale.

	ECS/DECT « DELTEX 6 » Notice d'Aide à l'Exploitation	Document : 01.NAE.419
		Indice : C Date : 06/12/16 Page : 10/12

D. CONSIGNES GENERALES D'ENTRETIEN

1. ENTRETIEN DU TABLEAU

Il consiste uniquement, dans la mesure où il se justifie, en un nettoyage extérieur. Le nettoyage s'effectue à l'aide d'un chiffon humide, l'emploi de produits détergeants est déconseillé.

2. VERIFICATIONS MENSUELLES

Réalisées par l'exploitant, ces vérifications suivent les directives mentionnées au §.6.1.1 de la règle R13 de l'APSAD et sont réalisées tous les mois ou plus fréquemment en cas de travaux importants sur le site.

Elles doivent être effectuées par un personnel possédant une bonne connaissance de l'installation et ayant reçu une formation appropriée. Chaque intervenant doit être précisément informé de sa mission.

Elles consistent en un contrôle visuel de :

- L'état de veille du tableau ;
- L'état des déclencheurs électriques ou non électriques et lorsqu'ils existent, des autres dispositifs de commande (arrêt d'urgence, neutralisation, mode manuel seul, etc) ;
- La présence des principaux constituants de l'installation comme les diffuseurs d'évacuation, les panneaux lumineux, les réservoirs et les parties visibles de tuyauterie ;
- Chaque zone protégée et de son étanchéité pour s'assurer du maintien de la protection ;
- La quantité d'agent extincteur : si une perte de gaz est signalée, le réservoir doit, sans délai, être remplacé ou bien son contenu complété ;
- La position des vannes de réservoirs et des vannes de neutralisation ;
- Lorsqu'il existe, du dégagement et du libre accès du dispositif d'évacuation de la surpression.

L'entreprise titulaire du contrat de maintenance doit être informée sans délai de tout défaut constaté ou de toute modification de configuration des volumes et/ou risques protégés.

Les conclusions de ces vérifications sont consignées sur le registre de sécurité.

2. VERIFICATIONS SEMETRIELLES

Réalisées par la société en charge de la maintenance qui a la compétence requise, ces vérifications suivent les directives mentionnées au §.6.1.2.1 de la règle R13 de l'APSAD.

Tout d'abord, contrôler la qualité des sources d'alimentation (voir notice de mise en service) puis pour chaque zone d'extinction procéder aux vérifications suivantes :

- Contrôler le bon fonctionnement des matériels utilisés pour la mise en oeuvre des éléments concourant à l'étanchéité du local protégé (asservissements) ;
- Une fois à partir d'un déclencheur manuel électrique d'extinction et une seconde fois à partir du système de détection incendie, effectuer un essai fonctionnel du système sans émission d'agent extincteur et s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de temporisation et d'alarme (voir notice de mise en service) ;
- Procéder à un examen visuel de la tuyauterie et des diffuseurs pour déterminer leur état. Soumettre à l'épreuve de pression toute tuyauterie présentant des traces de corrosion ou des dommages mécaniques et si nécessaire, la faire remplacer ;
- Vérifier, si elles existent, le bon fonctionnement de toutes les vannes directionnelles et des vannes de neutralisation.
- Procéder à un examen visuel externe des réservoirs pour détecter toutes traces d'endommagement ou toute modification non autorisée.
- S'assurer de la valeur correcte de la pression ou de la masse d'agent extincteur dans chaque réservoir. Les résultats sont enregistrés dans le dossier maintenance.
- Une étiquette de vérification indiquant la date de vérification et le visa du vérificateur est apposée sur le châssis.
- Vérifier que la nature des matériels et matériaux entreposés est compatible avec l'agent extincteur et les conditions prévues.
- Vérifier que les conditions d'exploitation de l'alarme et d'intervention sont toujours conformes à l'analyse de risque initiale.
- Lorsqu'il existe, vérifier le bon état et si possible le bon fonctionnement du dispositif d'évacuation de la surpression
- Vérifier le bon fonctionnement des zones de détection placées en surveillance périphérique.

Les conclusions de ces vérifications sont consignées sur le registre de sécurité.

	ECS/DECT « DELTEX 6 » Notice d'Aide à l'Exploitation	Document : 01.NAE.419
		Indice : C
		Date : 06/12/16
		Page : 11/12

4. VERIFICATIONS ANNUELLES

Réalisées par la société en charge de la maintenance qui a la compétence requise, ces vérifications suivent les directives mentionnées au §.6.1.2.2 de la règle R13 de l'APSAAD.

L'intégrité de chaque zone d'extinction doit être vérifiée :

- Soit par un essai à l'infiltromètre,
- Soit par un lâcher réel de l'agent extincteur avec mesure des concentrations.

Lorsque la surface totale de fuite mesurée a augmenté par rapport à celle mesurée lors de la mise en service, la performance de l'IEA peut être affectée. L'installateur doit en informer l'exploitant afin de prendre, sans délai, toutes dispositions pour faire réduire la fuite.

Les conclusions de ces vérifications sont consignées sur le registre de sécurité.

5. PIECES DETACHEES

Désignation	Référence (cadre)
Module de face avant	DX6-FA (maintenance)
Bloc d'alimentation	DEA-AL500 (maintenance)
Module de base	DEA-MB (maintenance)
Kit d'extinction 2ZD+1ZE	DEA-EXT (maintenance ou extension)
batterie 12V/17Ah	selon fournisseur
fusible temporisé 5x20 de 4A (protection secteur)	"
fusible rapide type automobile 20A (protection batteries)	"

A PROPOS DES BATTERIES D'ACCUMULATEURS AU PLOMB

La durée actuelle de vie de ce type de batterie est au minimum de 2 ans. Il est recommandé de les changer tous les 4 ans. La signification du codage en accompagnement des batteries de marque YUASA (DF=21/05/2001, DDLMS=21/05/2002, par exemple) qui est la suivante, permet d'identifier la date de fabrication :

lieu de fab.	chiffre 1	chiffre 2	chiffre 3	chiffre 4	chiffre 5	chiffre 6	chiffre 7	lettre	exemple
UK ou US	année	mois	mois	jour	jour	code interne	code interne	-	1052142 21/05/2001
Taiwan	année	année	mois	mois	jour	jour	usine	ligne de fabrication	9708063A 06/08/1997
Japon	année	année	mois	mois	jour	jour	code interne	-	9703211 21/03/1997

6. MAINTENANCE

La longévité d'une installation réside dans son entretien qui doit être impérativement effectué par une société qualifiée.

Un spécimen de contrat d'entretien est à disposition à :

G. FICHE TECHNIQUE ET MARQUAGE CE

1. CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Nom et adresse du titulaire :	Société d'Etude et de Fabrication Industrielles 782, rue Duhamel du Monceau - BP 90817 45300 DADONVILLE – France
Référence commerciale :	DELTEX 6
Type de produit :	ECS/DECT
Normes de référence :	NF EN54-2, NF EN54-4 et NF EN12094-1
Type de système de détection :	Conventionnel
Caractéristiques certifiées :	
- Capacité de l'ECS :	de 6 à 16 circuits ouverts de détection incendie par module de 2.
- Capacité d'un circuit de détection :	32 détecteurs ou déclencheurs manuels d'alarme maximum.
- Capacité du DECT	de 2 à 6 zones d'extinction.
Associativité :	Principalement gammes C05 de fabrication FARE et composants électroniques d'extinction de fabrication SESSY. Toute précision peut être fournie par le rapport d'associativité.
Notices relatives au produit :	
Notice d'installation et de raccordement :	01.NIR.417
Notice de mise en service :	01.NMS.418
Guide d'exploitation :	01.NAE.419

2. MARQUAGE CE

 1116
SEFI 782 rue Duhamel du Monceau - BP 90817 45300 DADONVILLE – France
09 1116 CPR 034
EN 12094-1 Dispositif électrique de commande et de temporisation Classe environnementale A 1 à 6 zones de noyage : Gaz inerte Gaz inhibiteur Mousse Brouillard d'eau Options prévues : <ul style="list-style-type: none">• Temporisation du signal d'extinction selon le §.4.17• Signal représentant l'émission d'agent extincteur selon le §.4.18• Neutralisation non électrique selon le §.4.19• Dispositif d'arrêt d'urgence selon le §.4.20• Mode manuel seul selon le §.4.23• Signaux de commande destinés aux équipements faisant partie du système selon le §.4.24• Signaux de commande destinés aux équipements à l'extérieur du système selon le §.4.26• Emission de l'agent extincteur pour les zones de noyage sélectionnées selon le §.4.29
Temps de réponse de l'état activé en s au maximum Commande de temporisation des sorties en s au maximum